

## Des bénédictins de Louisiane pourront continuer à fabriquer et à vendre des cercueils...

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Monachisme](#)

Date : 27 octobre 2012



Pour vivre, les bénédictins de l'[abbaye St. Joseph](#) à Covington (Louisiane) travaillent depuis plus de cent ans le bois. Ils fabriquent notamment des [cercueils](#) de qualité dont le prix de vente est, en moyenne, de 250 \$ inférieur aux prix pratiqués par les entreprises spécialisées de Louisiane. Le syndicat des entreprises de pompes funèbres de l'État, le **Louisiana Board of Embalmers and Funeral Directors**, a fait un procès à l'abbaye pour activité commerciale pratiquée sans licence, un délit qui est puni de lourdes amendes et d'emprisonnement dans cet État. Mais solliciter une licence aurait obligé l'abbaye à se déclarer entreprise de pompes funèbres et à acquérir un coûteux équipement d'embaumement... C'était, on en conviendra, ridicule. Un tribunal fédéral vient de débouter les plaignants et de confirmer que les bénédictins pourront continuer à fabriquer et à vendre leurs cercueils... Le père Abbé **dom Justin Brown** n'a pu qu'exprimer sa satisfaction : « *Nous exprimons notre gratitude à la cour pour son jugement. Nous espérons que notre demande de justice et notre possibilité de fabriquer et de vendre librement nos cercueils, rendront possible pour d'autres de procéder de même. Nous espérons avoir combattu pour les droits des autres* ».